

VADE-MECUM

de l'inscription



LE VADE-MECUM DE L'INSCRIPTION

Vous trouverez dans ce document quelques informations générales relatives à la scolarité ainsi que la notice permettant de compléter, modifier, ou tout simplement mieux comprendre votre fiche d'inscription à l'Université, obtenue le plus souvent à l'issue de l'inscription en ligne.

Pour en savoir plus sur les procédures d'inscription ou la scolarité en général, télécharger les formulaires, etc, reportez-vous au site web de l'Université, en particulier à la rubrique «Inscriptions/Scolarité»

> <http://www.univ-tlse2.fr/accueil/navigation/formation-insertion/inscriptions-scolarite/>



Si vous êtes titulaire de diplômes étrangers, nous vous invitons à consulter les procédures spécifiques, à la rubrique «International»

Que vous souhaitiez vous inscrire à titre individuel, venir en séjour ERASMUS ou dans le cadre d'une convention bilatérale, vous trouverez toutes les informations dans cette rubrique dédiée > [venir à l'UT2J](#)

LA CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

La CVEC est à régler avant l'inscription sur le site cvec.etudiant.gouv.fr page 3

LES ÉTAPES DE L'INSCRIPTION

L'inscription se déroule en plusieurs étapes, variables selon votre situation page 4

LA NOTICE DE LA FICHE D'INSCRIPTION

Comprendre ou compléter la fiche d'inscription page 7

LE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Modalités de paiement et montant des droits d'inscription page 23

LE PLAN DU CAMPUS

Plan simplifié du campus du Mirail, permettant de localiser les lieux d'inscription page 28

LA CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

La loi Orientation et Réussite des Étudiant·e·s prévoit en son article L841-5-1 le paiement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus, à partir de la rentrée 2018.

Depuis la rentrée 2018, les étudiant·e·s doivent s'acquitter d'une contribution annuelle dédiée à la vie étudiante (CVEC). Cette contribution est à régler avant l'inscription auprès du CROUS sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr>. D'un montant de 92€ en 2020-2021, cette contribution n'est à régler qu'une seule fois en cas d'inscription dans plusieurs établissements.

La CVEC permet de développer des services utiles dans votre quotidien :

- > Pour votre santé | Améliorer votre accès aux soins sur le campus et rénover la politique de prévention.
- > Pour favoriser l'accompagnement social
- > Pour soutenir vos initiatives
- > Pour développer la pratique sportive sur les campus



CVEC
Contribution
Vie Étudiante
et de Campus

Acquittez-vous de la CVEC avant de vous inscrire dans l'enseignement supérieur

>>> cvec.etudiant.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

- > Pour faire vivre l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur
- > Pour améliorer l'accueil des étudiant·e·s

✓ Certains étudiant·e·s sont exonéré·e·s :

- > Les boursier·e·s sur critères sociaux du CROUS
- > Les étudiant·e·s réfugiés
- > Les étudiant·e·s bénéficiaires de la protection subsidiaire
- > Les étudiant·e·s enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire

CETTE DÉMARCHE EST OBLIGATOIRE

Toute étudiant·e relevant du régime «formation initiale», «reprise d'études» (non conventionnée), ou «contrat d'apprentissage» doit se rendre sur le site national **avant l'inscription à l'Université**, afin d'obtenir une attestation. Cette attestation est à présenter le jour de l'inscription, aussi bien par les étudiant·e·s exonéré·e·s que par les étudiant·e·s redevables du paiement. **En l'absence d'attestation, aucune inscription ne sera finalisée.**

✓ Cas particuliers

Vous devez effectuer la démarche si vous êtes :

- > en formation initiale ou reprise d'études non conventionnée au service d'enseignement à distance
- > en formation initiale par la voie de l'apprentissage
- > en formation initiale ou reprise d'études non conventionnée et que vous êtes salarié·e, demandeur·e d'emploi (indemnisé·e ou non), retraité·e, ou en situation de handicap
- > en CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Écoles) et inscrit·e parallèlement sous convention avec l'Université
- > en préparation concours ou stagiaire à l'ESPE ou en doctorat
- > en doctorat sous cotutelle internationale de thèse, et que vous vous acquittez des droits de scolarité en France

Vous n'êtes pas concerné·e par cette contribution et n'avez rien à faire si vous êtes :

- > en formation continue ou sous contrat de professionnalisation
- > étudiant·e accueilli·e en échange international en France (dans le cadre d'une convention entre votre établissement d'origine et un établissement d'enseignement supérieure en France)
- > auditeur·rice libre

LES ÉTAPES DE L'INSCRIPTION

Les étapes ci-dessous représentent une inscription «type» à l'UT2J.

Pour connaître le détail des étapes pour chaque diplôme, reportez-vous au site web de l'Université, en particulier à la rubrique «Inscriptions/Scolarité»

> <http://www.univ-tlse2.fr/accueil/navigation/formation-insertion/inscriptions-scolarite/>

ÉTAPE 1 : ADMISSION/CANDIDATURE

Licence 1

- > première inscription : **Parcoursup**
- > redoublement : passez directement à l'étape 2

Licence 2 ou Licence 3

- > première inscription à l'UT2J : **demande d'admission**, ou **eCandidat** pour les Licences sur dossier
- > redoublement ou passage en année supérieure (de la L1 à la L2 ou de la L2 à la L3) : passez à l'étape 2

Licence pro : eCandidat

Master 1 : eCandidat

Master 2 :

- > passage de M1 à M2 : passez directement à l'étape 2
- > autres cas : **eCandidat**

Doctorat : ADUM

Autres inscriptions (diplômes d'Université, auditeurs libres, préparations diverses...) : voir le site de l'UT2J

ÉTAPE 2 : CVEC - CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS



Je me connecte sur le site national cvec.etudiant.gouv.fr afin d'obtenir une attestation d'acquiescement de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus). Cette contribution est obligatoire pour tous les étudiants en formation initiale. Si vous êtes stagiaire de formation continue, vous n'êtes pas concerné-e par la CVEC : passez à l'étape 3 ci-dessous.

ÉTAPE 3 : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN LIGNE



Sur **PRIMO.WEB** s'il s'agit de ma 1^e inscription à l'UT2J



Sur **APO.WEB** si j'ai déjà été inscrit-e à l'UT2J

ÉTAPE 4 : CHOIX DU RENDEZ-VOUS



A l'issue de l'inscription en ligne, je choisis un rendez-vous et j'obtiens ma fiche d'inscription sur **RDV.WEB**.

ÉTAPE 5 : DÉPÔT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES



Je dépose en ligne sur **PJ.WEB** les pièces justificatives demandées, impérativement avant la date du rendez-vous.

ÉTAPE 6 : INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE

Je me présente au rendez-vous sur le campus pour effectuer mon inscription pédagogique

ÉTAPE 7 : INSCRIPTION DANS LES GROUPES

Pour les formations du campus du Mirail, je choisis mes horaires de cours sur **IG.WEB**

✂ L'inscription administrative en ligne (IA)

Lors de cette première phase, votre dossier sera examiné à distance par des personnels de scolarité ainsi que des bourses/affaires sociales.

La vérification portera notamment sur les pièces justificatives que vous aurez déposées sur PJ.WEB. En cas de rejet d'une de vos pièces, vous en serez averti-e par mail et vous devrez déposer une nouvelle pièce.

✂ L'inscription pédagogique (IP)

Lors du rendez-vous sur le campus, vous serez amené-e à choisir vos UE (unités d'enseignement) : un-e contractuel-le vous conseillera et complètera avec vous votre fiche d'inscription pédagogique (Fiche IP).

Votre « contrat pédagogique » sera constitué d'UE de votre discipline principale, de votre discipline associée (en Licence), et d'options ou de langues vivantes. Conservez précieusement la fiche IP : en cas de litige sur vos inscriptions aux UE, c'est ce document qui fera foi.

Vous n'aurez pas toujours le choix : certaines UE de la discipline principale notamment sont obligatoires.

UNIVERSITÉ TOULOUSE Jean Jaurès		UFR Langues, Littératures et Civilisations Étrangères Département Études hispaniques et hispano-américaines		Année universitaire 2017-2018	
FICHE D'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE					
LICENCE mention LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES Parcours ESPAGNOL 1 ^{ère} année					
N° étudiant :			Boursier : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. NOM :		Prénom :			
NOM d'usage (marital) :		Mél :			
Né-e le :		Téléphone :			
<small>Attention : l'étudiant boursier doit être assidu. L'Université décline toute responsabilité quant au remboursement des sommes versées qui pourrait être réclamé par le CROUS.</small>					
SEMESTRE 1					
UE 101 7 ECTS	<input type="checkbox"/> ES00101V Langue et Civilisation	Obt <input type="checkbox"/>	VAC <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/> (1)
UE 102 4 ECTS	<input type="checkbox"/> ES00102V Civilisation des mondes hispaniques	Obt <input type="checkbox"/>	VAC <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/> (1)
Discipline Associée (DA) :					
UE 103 7 ECTS	Code _____ Libellé _____	Obt <input type="checkbox"/>	VAC <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>
UE 104 4 ECTS	Code _____ Libellé _____	Obt <input type="checkbox"/>	VAC <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>
UE 105 3 ECTS	<input type="checkbox"/> ES00105V Accompagnement de projet personnel et professionnel	Obt <input type="checkbox"/>	VAC <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>
UE 106 LV ou Option 3 ECTS	<input type="checkbox"/> Langue vivante : Code _____ Libellé _____	Obt <input type="checkbox"/>	VAC <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Option (hors DP ou DA) : Code _____ Libellé _____				
UE 107 2 ECTS	<input type="checkbox"/> ES00107V Méthodologie du travail universitaire	Obt <input type="checkbox"/>	VAC <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>
SEMESTRE 2					
UE 201 6 ECTS	<input type="checkbox"/> ES00201V Langue et Littérature	Obt <input type="checkbox"/>	VAC <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/> (1)
UE 202 4 ECTS	<input type="checkbox"/> ES00202V Analyse littéraire	Obt <input type="checkbox"/>	VAC <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/> (1)
Discipline Associée (DA) :					
UE 203 8 ECTS	Code _____ Libellé _____	Obt <input type="checkbox"/>	VAC <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>
UE 204 4 ECTS	Code _____ Libellé _____	Obt <input type="checkbox"/>	VAC <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>
UE 205 3 ECTS	<input type="checkbox"/> ES00105V Accompagnement de projet : techniques de l'oral	Obt <input type="checkbox"/>	VAC <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>
UE 206 LV ou Option 3 ECTS	<input type="checkbox"/> Langue vivante : Code _____ Libellé _____	Obt <input type="checkbox"/>	VAC <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Option (hors DP ou DA) : Code _____ Libellé _____				
<small>Les inscriptions administrative et pédagogique conditionnent l'accès aux épreuves d'examen ou de contrôle continu ainsi que la délivrance du diplôme. Cette fiche d'inscription doit donc être présentée, avec le cas d'étudiant-e, pour accéder aux salles d'épreuves. En cas d'inscription à deux diplômes et de boursier, aucune session de remplacement ne sera organisée. Je confirme les choix ci-dessus et m'engage à signaler au secrétariat du département toute modification entre le 09 et le 12 octobre 2017 et entre le 08 et le 12 janvier 2018. Par ailleurs, je certifie avoir pris connaissance des dispositions de la Charte Informatique de l'UT2J et m'engage à la respecter et à m'y conformer.</small>					
Toulouse, le _____ 2017	Signature de l'étudiant		Visa Inscription pédagogique		

Vous pouvez tout de même préparer à l'avance votre inscription pédagogique en consultant les choix possibles sur l'onglet « Programme » de la fiche diplôme sur le site web de l'UT2J.

✂ L'inscription dans les groupes (IG)



Pour la plupart des UE figurant sur la fiche IP, vous pourrez choisir parmi plusieurs horaires, pour des cours magistraux (CM) et/ou des travaux dirigés (TD). Vous aurez accès à l'application IG.WEB depuis toute connexion internet (voir le site de l'UT2J).

Pour les étudiant-e-s s'inscrivant au Service d'Enseignement à Distance (SED) pour une ou plusieurs UE, une étape supplémentaire est à prévoir.

Voir « L'inscription au Service d'Enseignement à Distance », page suivante.

✂ Le retrait de la carte d'étudiant-e (carte MUT)



La carte MUT, Carte Multi-services de l'Université de Toulouse est délivrée :

- aux étudiant-e-s inscrit-e-s dans les établissements de l'Université de Toulouse ;
- aux personnels de ces mêmes établissements ainsi qu'aux personnels invités.

Quel que soit l'établissement qui délivre la carte MUT, celle-ci permet :

- l'identification du possesseur ;
- l'accès aux restaurants universitaires ;
- l'accès au réseau des bibliothèques ;
- l'accès au service de location VelôToulouse
- l'accès au transport TISSEO

Pour en savoir plus sur les services associés, consultez le site de l'Université de Toulouse.

Précisions : votre n° étudiant-e correspond aux huit derniers chiffres de l'identifiant lisible sur la carte MUT. Si dans le cadre d'une double inscription vous avez une carte d'étudiant-e délivrée par une autre université toulousaine, votre n° étudiant UT2J est celui figurant sur votre certificat de scolarité ou votre relevé de notes UT2J.

Nouvel-e étudiant-e à l'UT2J : après avoir effectué l'inscription administrative et pédagogique dans votre UFR, vous devez vous rendre au bâtiment de l'Arche, depuis lequel vous aurez accès à la salle dans laquelle la carte MUT sera conçue et délivrée.

Carte MUT perdue ou volée ? : Consultez la rubrique « étudier à l'UT2J » / « informations scolarité » / « la carte d'étudiant » sur le site de l'Université.



✦ La journée d'intégration

Si vous êtes un·e nouvel·le étudiant·e bachelier·ère en première année, vous avez sans doute choisi une date pour la journée d'intégration. Cette date figure en haut de votre fiche d'inscription.

Lors de cette journée, des étudiant·e-s vous serviront de guide pour vous aider à vous repérer sur le campus et découvrir les services mis à votre disposition (l'ENT par exemple). Cette journée sera aussi l'occasion de créer des liens avec d'autres étudiant·e-s.

✦ L'UE d'ouverture

Ce dispositif s'adresse UNIQUEMENT aux étudiant·e-s de Licence.

Il s'agit d'une UE de 25h par semestre que vous pourrez choisir de manière facultative, en plus des UE de votre cursus.

Les activités proposées sont :

- > Le sport
- > La culture
- > La citoyenneté

Vous pouvez choisir au maximum 1 UE d'ouverture par semestre. Pour chaque point au-dessus de la moyenne obtenu à cette UE, vous pourrez bénéficier, à la première session, d'une bonification de 0,05 points.

Par exemple : si vous obtenez 13/20 à l'UE d'ouverture, 0,15 points seront ajoutés à votre moyenne semestrielle.

L'inscription est autorisée en fonction des places disponibles.

Vous devez déposer votre demande auprès du SUAPS (rez-de-jardin du bâtiment de l'Arche).

✦ L'inscription au SED

Service d'Enseignement à Distance



Le SED est un service d'enseignement à distance offrant l'opportunité pour un·e étudiant·e de l'UT2J de préparer à distance un diplôme en Licence (L1 L2 L3), Master (1 et 2), Diplôme d'Université (DU), grâce à des formations relevant des trois parcours proposés par l'Université dans le domaine des Lettres, Langues, Sciences Humaines et sociales.

Quand et comment s'inscrire au SED ?

Après avoir effectué votre inscription administrative et pédagogique, vous pouvez vous rendre au SED pour procéder à l'inscription aux UE que vous avez choisi de suivre à distance. Cette inscription est donc une étape supplémentaire qui suit les inscriptions administrative et pédagogique : il vous sera impossible de vous inscrire au SED si vous n'êtes pas d'abord allé·e au rendez-vous d'inscription. Pour effectuer l'ensemble des démarches sur la même journée, choisissez un rendez-vous le matin sur RDV.WEB. Pour vous inscrire au SED, vous devez être inscrit·e à l'UT2J en Contrôle Terminal pour les UE que vous souhaitez suivre à distance.

Vous trouverez la liste des formations et celle des UE assurées à distance sur le site du SED .

L'information est également présente sur les fiches de présentation des UE du site de l'Université, dans la rubrique «Offre de formation».

Les frais d'inscription au SED

Les frais d'inscription sont calculés en fonction du nombre d'UE choisies, de votre lieu de résidence et de votre situation sociale (boursier·e). Le paiement échelonné n'est pas proposé.

Vous pourrez régler les frais d'inscription par carte bancaire ou par chèque (à l'ordre du régisseur du SED).

Ces frais d'inscription s'ajoutent aux frais d'inscription administrative.

> voir plus loin, «Le paiement des droits d'inscription», page 23



NOTICE DE REMPLISSAGE DE LA FICHE D'INSCRIPTION & NOMENCLATURE DES CODES

Suite aux procédures d'inscription en ligne, l'impression de la fiche d'inscription est assurée par l'application RDV.WEB. Par conséquent, la fiche est pré-remplie avec les informations que vous avez précédemment saisies.

Cependant, si vous constatez une erreur ou que votre situation a changé entre l'impression de la fiche et le rendez-vous d'inscription, vous pouvez être amené-e à les modifier au stylo.

D'autre part, certaines inscriptions n'étant pas possibles en ligne, il est nécessaire dans ces cas-là de compléter manuellement la fiche.

Les indications de remplissage de votre fiche sont données par page et par rubrique.

Dans tous les cas, ne pas remplir les parties réservées à l'administration.

PAGE 1 : EN-TÊTE DE LA FICHE D'INSCRIPTION

Rendez-vous le	<input type="text"/>	à	<input type="text"/>	<input type="text"/>	> inscription administrative
				<input type="text"/>	> inscription pédagogique
Réunion d'information le	<input type="text"/>	à	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Journée d'intégration le	<input type="text"/>	à	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

La date et le lieu du rendez-vous d'inscription sont notés en haut.

Le cas échéant figure également la date de la réunion d'information pour les étudiant-e-s de première année et la date de la journée d'intégration.

Numéro étudiant-e UT2J 8 chiffres

Numéro étudiant-e UT2J

Si vous avez déjà été inscrit-e à l'UT2J, le n° d'étudiant-e correspond aux 8 derniers chiffres de l'identifiant figurant sur la carte d'étudiant-e MUT si celle-ci a été délivrée par l'UT2J. Si vous avez été inscrit-e dans deux établissements, se référer au n° figurant sur le certificat de scolarité ou sur le relevé de notes délivrés par l'UT2J.

Si vous vous êtes inscrit-e sur l'application PRIMO.WEB, un numéro étudiant-e vous a été attribué à la fin et est imprimé sur la fiche.

PAGE 1 : DONNÉES PERSONNELLES

Nom <input type="text" value="nom de naissance"/>	Prénom <input type="text" value="prénom"/>	
Nom d'usage <input type="text" value="nom d'usage"/> <small>> s'il est renseigné, le nom d'usage sera utilisé pour constituer l'identifiant ENT, en remplacement du nom de naissance.</small>	Prénom 2 <input type="text" value="deuxième prénom"/>	
Numéro I.N.E. <input type="text" value="Identifiant National Étudiant"/> <small>> 11 caractères alphanumériques, présent sur le relevé de notes du bac français, certificat de scolarité universitaire, relevé de notes universitaire</small>	Prénom 3 <input type="text" value="troisième prénom"/>	
Date de naissance <input type="text" value="JJ/MM/AAAA"/>	Département ou pays <input type="text" value="libellé"/>	Code <input type="text" value="code"/>
Ville <input type="text" value="nom complet de la ville de naissance"/>	Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	

Nom(s)

Le nom est le nom de naissance. Le nom d'usage ne doit être complété que s'il est différent du nom de naissance.

Prénom(s)

Les prénoms composés sont à indiquer avec tiret, ex : JEAN-MARC.

Numéro INE (Identifiant National Étudiant)

Si vous êtes titulaire d'un **Baccalauréat français obtenu à partir de 2018**, vous avez reçu au cours du premier trimestre de votre terminale un numéro appelé **Identifiant National Étudiant dans l'enseignement Supérieur (INES)**, qui deviendra votre INE. Ce numéro INES est rappelé sur votre relevé de notes du baccalauréat, et sur le relevé des épreuves anticipées du baccalauréat. Vous pouvez également contacter le secrétariat de votre établissement pour plus d'informations.

Si vous êtes titulaire d'un **Baccalauréat français obtenu après 1995 et jusqu'en 2017**, vous avez reçu au cours du premier trimestre de votre terminale un numéro appelé **Base Elève Académique (BEA)** ou INE-Élève, qui deviendra votre INE. Ce numéro BEA (ou INE-Élève) est rappelé sur votre relevé de notes du baccalauréat, et sur le relevé des épreuves anticipées du baccalauréat. Vous pouvez également contacter le secrétariat de votre établissement pour plus d'informations.

Si vous n'avez pas de numéro BEA (Bac avant 1995 par exemple, ou pas de Bac français, etc.), mais que vous avez déjà été inscrit-e dans une Université Française, cette dernière vous a attribué un numéro Identifiant National Étudiant (INE). Ce numéro INE est rappelé sur vos relevés de notes, certificats de scolarité et/ou carte d'étudiant-e.

Département ou pays

Utiliser les tableaux correspondants, «*Les départements français*», page 8 et «*Les pays*», page 10

Les départements français

001	Ain	033	Gironde	066	Pyrénées-Orientales		
002	Aisne	034	Hérault	067	Rhin (Bas-)		
003	Allier	035	Ille-et-Vilaine	068	Rhin (Haut-)		
004	Alpes de Haute Provence	036	Indre	069	Rhône	971	Guadeloupe
005	Alpes (Hautes-)	037	Indre-et-Loire	070	Saône (Haute-)	973	Guyane
006	Alpes-Maritimes	038	Isère	071	Saône-et-Loire	972	Martinique
007	Ardèche	039	Jura	072	Sarthe	974	Réunion
008	Ardennes	040	Landes	073	Savoie	976	Mayotte
009	Ariège	041	Loir-et-Cher	074	Savoie (Haute-)	988	Nouvelle Calédonie
010	Aube	042	Loire	076	Seine-Maritime	987	Polynésie Française
011	Aude	043	Loire (Haute-)	079	Sèvres (Deux-)	975	Saint-Pierre et Miquelon
012	Aveyron	044	Loire-Atlantique	080	Somme	984	Terres Australes
013	Bouches-du-Rhône	045	Loiret	081	Tarn	986	Wallis et Futuna
014	Calvados	046	Lot	082	Tarn-et-Garonne	977	Saint-Barthélemy
015	Cantal	047	Lot-et-Garonne	083	Var	978	Saint Martin
016	Charente	048	Lozère	084	Vaucluse		
017	Charente-Maritime	049	Maine-et-Loire	085	Vendée		
018	Cher	050	Manche	086	Vienne		
019	Corrèze	051	Marne	087	Vienne (Haute-)		
02A	Corse du Sud	052	Marne (Haute-)	088	Vosges		
02B	Haute-Corse	053	Mayenne	089	Yonne		
021	Côte-d'Or	054	Meurthe-et-Moselle	090	Territoire de Belfort		
022	Côtes-d'Armor	055	Meuse				
023	Creuse	056	Morbihan				
024	Dordogne	057	Moselle				
025	Doubs	058	Nièvre	075	Paris (ville de)		
026	Drôme	059	Nord	077	Seine-et-Marne		
027	Eure	060	Oise	078	Yvelines		
028	Eure-et-Loir	061	Orne	091	Essonne		
029	Finistère	062	Pas-de-Calais	092	Hauts-de-Seine		
030	Gard	063	Puy-de-Dôme	093	Seine-Saint-Denis		
031	Garonne (Haute-)	064	Pyrénées-Atlantiques	094	Val-de-Marne		
032	Gers	065	Pyrénées (Hautes-)	095	Val d'Oise		
					Île de France		

Situation militaire

SITUATION MILITAIRE

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> 3- Exempté | <input type="checkbox"/> 5- Recensé > moins de 16 ans | <input type="checkbox"/> 6- JDC – ou JAPD – effectuée |
| <input type="checkbox"/> 4- Service accompli | <input type="checkbox"/> 7- En attente
> non recensé ou sans certificat JDC | > Journée Défense et Citoyenneté |

Le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense (APD) sont obligatoires jusqu'à 25 ans pour présenter les concours et examens d'Etat.

Vous allez vous présenter à un examen et vous avez moins de 25 ans à la date d'inscription : le diplôme (et/ou l'attestation de réussite au diplôme) ne vous sera remis que sur présentation :

- > de l'attestation ou récépissé de recensement délivré par la Mairie de votre domicile
- > du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ou à défaut tout document de la Direction du Service National attestant que vous êtes en règle avec les obligations du service national.

Nationalité	<input type="text" value="nationalité"/>	<input type="text" value="code"/>
Situation familiale :	<input type="checkbox"/> 1- seul-e sans enfant	<input type="checkbox"/> 3- seul-e avec enfant.s
	<input type="checkbox"/> 2- en couple sans enfant	<input type="checkbox"/> 4- en couple avec enfant.s
Handicap :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, code <input type="text" value="code"/>

Nationalité

Se référer au tableau «Les pays», page 10

Handicap

La réponse à cette question et le codage du type de handicap ont un caractère facultatif. Ces informations sont destinées à faciliter la mise en œuvre de mesures appropriées au bon déroulement de votre cursus universitaire.

Dès votre inscription, adressez-vous à la DIVE, Pôle des étudiant·e·s en situation de handicap.

Mèl. : beltran@univ-tlse2.fr ou mell@univ-tlse2.fr

Les types de handicaps

CODE	TYPE DE HANDICAP	CODE	TYPE DE HANDICAP
IC	Troubles intellectuels et cognitifs (autismes...)	TP	Troubles psychiques
TL	Troubles du langage et de la parole (dyslexie, dysphasie...)	TV	Troubles viscéraux (cardiaques, respiratoires, liés à une pathologie cancéreuse...)
TM	Troubles moteurs	C	Cécité
MV	Autre trouble des fonctions visuelles	S	Surdité sévère et profonde
TA	Autre trouble des fonctions auditives	PT	Plusieurs troubles associés
AT	Autres troubles		

EUROPE		ASIE		AFRIQUE		AMÉRIQUE		OCÉANIE	
125	Albanie	212	Afghanistan	319	Açores, Madère	441	Antigua et Barbuda	501	Australie
109	Allemagne	201	Arabie saoudite	303	Afrique du Sud	415	Argentine	508	Fidji
130	Andorre	252	Arménie	352	Algérie	436	Bahamas	513	Kiribati
110	Autriche	253	Azerbaïdjan	395	Angola	434	Barbade	515	Marshall (Îles)
131	Belgique	249	Bahreïn	327	Bénin	429	Belize	516	Micronésie
148	Biélorussie	246	Bangladesh	347	Botswana	418	Bolivie		(états fédérés de)
118	Bosnie-Herzégovine	214	Bhoutan	331	Burkina	416	Brésil	507	Nauru
111	Bulgarie	224	Birmanie	321	Burundi	401	Canada	502	Nouvelle Zélande
119	Croatie	225	Brunei	322	Cameroun	417	Chili	510	Papouasie
101	Danemark	234	Cambodge	396	Cap Vert	419	Colombie		Nouvelle Guinée
134	Espagne	216	Chine	323	Centrafricaine (République)	406	Costa Rica	503	Pitcairn (Île)
106	Estonie	254	Chypre	397	Comores	407	Cuba	517	République des Îles Palaos
156	Ex-rép. Yougoslave de Macédoine	239	Corée (République de)	324	Congo	438	Dominique	512	Salomon (Îles)
105	Finlande	238	Corée (Rép. populaire démocratique)	326	Côte d'Ivoire	414	El Salvador	506	Samoa
100	France	247	Émirats arabes unis	399	Djibouti	420	Equateur		Occidentales
133	Gibraltar	255	Géorgie	301	Egypte	404	Etats-Unis	505	Territoire des USA en Océanie
126	Grèce	223	Inde	317	Erythrée	435	Grenade		Tonga
112	Hongrie	231	Indonésie	315	Ethiopie	430	Groenland : Territoire du Danemark	509	Tonga
136	Irlande ou Eire	204	Iran	328	Gabon	409	Guatemala	511	Tuvalu
102	Islande	203	Irak	304	Gambie	428	Guyana	514	Vanuatu
127	Italie	207	Israël	329	Ghana	410	Haïti		
157	Kosovo	217	Japon	330	Guinée	411	Honduras		
107	Lettonie	222	Jordanie	314	Guinée Equatoriale	426	Jamaïque		
113	Liechtenstein	256	Kazakhstan	392	Guinée Bissau	405	Mexique		
108	Lituanie	257	Kirghizistan	332	Kenya	412	Nicaragua		
137	Luxembourg	240	Koweït	348	Lesotho	413	Panama		
144	Malte	241	Laos	302	Liberia	421	Paraguay		
151	Moldavie	205	Liban	316	Libye	422	Pérou		
138	Monaco	227	Malaisie	333	Madagascar	408	Rép. Dominicaine		
120	Monténégro	229	Maldives	334	Malawi	442	Saint Christophe et Nievès		
103	Norvège	242	Mongolie	335	Mali	440	Saint-Vincent et les Grenadines		
135	Pays-Bas	215	Népal	350	Maroc	439	Sainte-Lucie		
122	Pologne	250	Oman	390	Maurice	437	Suriname		
139	Portugal	258	Ouzbékistan	336	Mauritanie	432	Territoire des USA en Amérique		
114	Roumanie	213	Pakistan	393	Mozambique	427	Territ. du Roy-Uni dans l'Atlantique Sud		
132	Royaume-Uni	261	Palestine (Territoire de Gaza et Jéricho)	311	Namibie	431	Territoire des Pays-Bas		
123	Russie	220	Philippines	337	Niger	425	Territoire du Royaume- Uni aux Antilles		
128	Saint-Marin	248	Qatar	338	Nigéria	433	Trinité et Tobago		
121	Serbie	226	Singapour	339	Ouganda	423	Uruguay		
117	Slovaquie	235	Sri Lanka	313	Provinces espagnoles d'Afrique	424	Venezuela		
145	Slovénie	206	Syrie	312	Rép. Démocratique du Congo				
104	Suède	259	Tadjikistan	340	Rwanda				
140	Suisse	236	Taiwan	389	Sahara occidental				
116	Tchèque (République)	219	Thaïlande	306	Sainte Hélène				
155	Ukraine	262	Timor oriental	394	Sao-Tomé et Principe				
129	Vatican ou St Siège	260	Turkménistan	341	Sénégal				
		208	Turquie	398	Seychelles				
		243	Vietnam	342	Sierra Leone				
		251	Yémen	318	Somalie				
				343	Soudan				
				391	Swaziland				
				309	Tanzanie				
				344	Tchad				
				308	Territoires britanniques de l'océan indien				
				345	Togo				
				351	Tunisie				
				346	Zambie				
				310	Zimbabwe				

Les codes des territoires étrangers (figurant en gras) doivent être uniquement utilisés pour les adresses. Pour les nationalités des étudiant·e·s résidant dans des territoires étrangers, utiliser le tableau de correspondance ci-dessous.

132	Territoires du Royaume-Uni : Gibraltar	132	Territoires du Royaume-Uni dans l'Océan Atlantique Sud
132	Territoires du Royaume-Uni Océan Atlantique : Ste Hélène	101	Territoires du Danemark : Groenland
134	Provinces espagnoles d'Afrique : Présides, Canaries	135	Territoires des Pays-Bas
139	Provinces portugaises d'Afrique : Açores, Madère	404	Territoires des USA
132	Territoires du Royaume-Uni aux Antilles	132	Île Pitcairn

PREMIÈRE INSCRIPTION

Année de première inscription dans l'enseignement supérieur français

/

> Université publique ou privée, BTS, classe préparatoire aux grandes écoles, école d'ingénieur, école de commerce, établissement d'enseignement artistique, etc.

Année de première inscription dans une Université PUBLIQUE française

/

Nom de l'Université

Code

À l'Université Toulouse - Jean Jaurès

/

✦ Année de première inscription dans l'enseignement supérieur français

Il s'agit de l'année de première inscription dans un établissement public ou privé français dispensant des formations post-bac : université, IUT, institut catholique, faculté privée, ESPE, écoles d'ingénieurs, de commerce, écoles d'art, BTS, CPGE, formation à l'ESEU, DAEU, capacité en droit,...

> ne tenez en aucun cas compte d'éventuelles années d'études à l'étranger (sauf établissement français localisé à l'étranger).

✦ Année de première inscription dans une université publique française

Il s'agit de l'année de première inscription dans une université PUBLIQUE française (y compris IUT et ESPE, pour lesquels il faut mentionner l'Université de rattachement). Indiquez obligatoirement le nom et le code de cette Université (voir les tableaux ci-dessous)

Les Universités et établissements assimilés

ACADÉMIE	CODE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	NOM D'USAGE
AIX-MARSEILLE	0134009M	Aix-Marseille	
	0840685N	Avignon	Pays du Vaucluse
AMIENS	0601223D	UT Compiègne	
	0801344B	Amiens	Picardie Jules Verne
BESANÇON	0251215K	Besançon	Franche Comté
	0900424X	UT B.-Montbéliard	
BORDEAUX	0333298F	Bordeaux	
	0331766R	Bordeaux III	Michel de Montaigne
	0640251A	Pau	Pays de l'Adour
CAEN	0141408E	Caen	Basse Normandie
CLERMONT-FERRAND	0632035V	Clermont Auvergne	
CORSE	7200664J	Corse	Pascal Paoli
CRÉTEIL	0772502B	Marne La Vallée	
	0772710C	COMUE Paris Est	
	0931238R	Paris 13	Paris Nord Villetaneuse
	0931827F	Paris 8	Vincennes-St Denis
	0941111X	Paris 12	Val De Marne
DIJON	0211237F	Dijon	Bourgogne
GRENOBLE	0383493R	Grenoble Alpes	
	0383412C	COMUE Grenoble	
	0381912X	Institut Polytechnique de Grenoble	
	0380134P	IEP Grenoble	
	0730858L	Chambéry	Savoie
GUADELOUPE	9710585J	Antilles	
	9730429D	Guyane	
LILLE	0593279U	Valenciennes	UVHC
	0593559Y	Lille I	Sciences & Technologies
	0593560Z	Lille II	Droit et Santé
	0593561A	Lille III	Charles de Gaulle
	0595964M	Littoral	
	0623957P	Artois	
LIMOGES	0870669E	Limoges	
LYON	0421095M	Saint-Etienne	Jean Monnet
	0691774D	Lyon I	Claude Bernard
	0691775E	Lyon II	Auguste et Louis Lumière
	0692437Z	Lyon III	Jean Moulin
MAYOTTE	9760358K	CUFR Mayotte	
MONTPELLIER	0342321N	Montpellier	
	0341089Z	Montpellier III	Paul Valéry
	0660437S	Perpignan	
	0301687W	Université Nîmes	

ACADÉMIE	CODE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	NOM D'USAGE
NANCY-METZ	0542493S	Université De Lorraine	
NANTES	0440984F	Nantes	
	0490970N	Angers	
	0720916E	Le Mans	
NICE	0060931E	Nice	Sophia Antipolis
	0830766G	Toulon	Toulon et du Var
NOUVELLE CALÉDONIE	9830445S	Nouvelle-Calédonie	
ORLÉANS-TOURS	0370800U	Tours	François Rabelais
	0450855K	Orléans	
PARIS	0750736T	Paris Dauphine	
	0751717J	Paris 1	Panthéon Sorbonne
	0751718K	Paris 2	Panthéon Assas
	0751719L	Paris 3	Sorbonne Nouvelle
	0751720M	Paris 4	Sorbonne
	0751721N	Paris 5	René Descartes
	0751722P	Paris 6	Pierre Et Marie Curie
	0751723R	Paris 7	Denis Diderot
	0753428U	Inst. Physique Du Globe De Paris	
	0753431X	IEP Paris	
	0753488J	INALCO	
	0753496T	Observatoire	
	POITIERS	0171463Y	La Rochelle
0860856N		Poitiers	
POLYNÉSIE FRANÇAISE	9840349G	Université Polynésie Française	
REIMS	0101060Y	UT Troyes	
	0511296G	Reims	Champagne Ardenne
RENNES	0290346U	Brest	Bretagne Occidentale
	0350936C	Rennes I	
	0350937D	Rennes II	Haute Bretagne
	0561718N	Bretagne Sud	Lorient Vannes
RÉUNION	9740478B	La Réunion	
ROUEN	0761904G	Rouen	Haute Normandie
	0762762P	Le Havre	
STRASBOURG	0673021V	Strasbourg	
	0681166Y	Mulhouse	Haute Alsace
TOULOUSE	0311381H	INP Toulouse	
	0311382J	Toulouse I	Capitole
	0311383K	Toulouse II	Jean Jaurès
	0311384L	Toulouse III	Paul Sabatier
	0811293R	Institut National Universitaire d'Albi	
VERSAILLES	0781944P	Versailles Saint Quentin	
	0911101C	Paris 11	Paris Sud
	0911975C	Évry Val d'Essonne	
	0921204J	Paris 10	Nanterre
	0951793H	Cergy Pontoise	

Les instituts catholiques

ACADÉMIE	CODE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT
TOULOUSE	0310155A	Institut Catholique de Toulouse
NANTES	0490811R	Université Catholique de l'Ouest
LILLE	0590344D	Institut Catholique de Lille
LYON	0690195M	Institut Catholique de Lyon
PARIS	0753541S	Institut Catholique de Paris

➤ Année de première inscription à l'Université de Toulouse – Jean Jaurès

Les étudiant·e·s inscrit·e·s à l'UT2J sites d'Albi, Rodez ou Castres avant la rentrée 2002 sont considéré·e·s comme ayant été inscrit·e·s à l'UT2J.

Les étudiant·e·s inscrit·e·s à l'IUFM de Midi-Pyrénées en 2007-2008, ou les années précédentes, sont considéré·e·s comme ayant été inscrit·e·s à l'IUFM et non à l'UT2J. Les étudiant·e·s inscrit·e·s à l'ESPE (IUFM) de Midi-Pyrénées à compter de 2008-2009 sont considéré·e·s comme ayant été inscrit·e·s à l'UT2J et non à l'ESPE.

ACADÉMIE	CODE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT
CRÉTEIL	0940607Z	ENS Cachan
LYON	0692459Y	École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques
	0694123G	ENS Lyon
	0851415B	Institut Catholique d'Études Supérieures
NANTES	0753455Y	ENS Paris
	0753478Y	École Nationale des Chartes
	0753486G	Écoles Pratique des Hautes Études
	0753494R	Muséum National d'Histoire Naturelle
	0753742K	École des Hautes Études en Sciences Sociales
RENNES	0352440M	ENS Rennes
VERSAILLES	0921682D	École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique

PAGE 1 : BACCALAURÉAT OU ÉQUIVALENCE

Si vous êtes titulaire du **Baccalauréat français**, préciser :

Année d'obtention Série Mention

ou préciser l'équivalence du bac :

0031- Diplôme étranger
 0032- Diplôme français
 0033- DAEU A
 0034- DAEU B
 0036- Validation d'acquis

Type de l'établissement d'obtention
 > LY = Lycée | 00 = Université française | Autres types : voir la notice

Nom de l'établissement

Département ou pays
 > pour l'étranger, code "099"

🔪 Année d'obtention

Pour un baccalauréat obtenu pendant l'année scolaire n/ n+1, c'est l'année civile n+1 qui doit être indiquée.
 Exemple : Si vous étiez inscrit-e en terminale en 2018-2019 et avez obtenu le baccalauréat en juin 2019, l'année d'obtention du baccalauréat est 2019.

🔪 Série

Les séries du baccalauréat

POUR LA SESSION 1995 ET LES SESSIONS POSTÉRIEURES	
Bacs généraux	
S	SCIENTIFIQUE
L	LITTÉRAIRE
ES	ECONOMIQUE ET SOCIALE
0002	BAC EUROPEEN (sanctionnant les études du cycle secondaire dans les écoles européennes et agréées)
Bacs technologiques	
STI	SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES (jusqu'à la session 2012)
STT	SCIENCES ET TECHNOLOGIES TERTIAIRES (jusqu'à la session 2006)
STG	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION (jusqu'à la session 2012)
STHR	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'HOTELLERIE ET DE LA RESTAURATION (à partir de la session 2018)
STMG	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION (à partir de la session 2013)
STL	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRE
SMS	SCIENCES MEDICO- SOCIALES (jusqu'à la session 2008)
ST2S	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTE ET DU SOCIAL (depuis la session 2009)
STPA	SCIENCES ET TECHNOLOGIE DU PRODUIT AGRO-ALIMENTAIRE (jusqu'à la session 2007)
STAE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'AGRONOMIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (jusqu'à la session 2007)
STAV	SCIENCES ET TECHNOLOGIE AGRONOMIE ET VIVANT (à partir de la session 2008)
TD2A	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU DESIGN ET DES ARTS APPLIQUES (à partir de la session 2013)
Ti2D	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT (à partir de la session 2013)
F11	F11 - MUSIQUE et TMD
F11P	F11P - DANSE
F12	F12 - ARTS APPLIQUES (session antérieure ou égale à 1998)
HOT	HOTELLERIE (jusqu'à la session 2017)
Bacs professionnels	
0021	BACS PROFESSIONNELS INDUSTRIELS
0022	BACS PROFESSIONNELS TERTIAIRES
0023	BACS PROFESSIONNELS AGRICOLES

POUR LES SESSIONS ANTÉRIEURES A 1995

Bacs généraux	
A	A - PHILOSOPHIE- LETTRES (OU PHILO, session antérieure à 1984)
B	B - ECONOMIQUE ET SOCIAL (OU TECHNIQUE ET ECONOMIE, session antérieure à 1984)
A1	A1 - LETTRES- SCIENCES
A2	A2 - LETTRES- LANGUES
A3	A3 - LETTRES- ARTS PLASTIQUES
A4	A4 - LANGUES MATHEMATIQUES (jusque session 1985)
A5	A5 - LANGUES (jusque session 1985)
A6	A6 - EDUCATION MUSICALE (session antérieure à 1984)
A7	A7 - ARTS PLASTIQUES (session antérieure à 1984)
C	C - MATHEMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES (OU MATHEMATIQUES ELEMENTAIRES, session antérieure à 1984)
D	D - MATHEMATIQUES ET SCIENCES DE LA NATURE (OU SCIENCES EXPERIMENTALES, session antérieure à 1984)
DP	D' - SCIENCES AGRONOMIQUES ET TECHNIQUES
E	E - MATHEMATIQUES ET TECHNIQUES
Bacs technologiques	
F1	F1 - CONSTRUCTION MECANIQUE
F2	F2 - ELECTRONIQUE
F3	F3 - ELECTROTECHNIQUE
F4	F4 - GENIE CIVIL
F5	F5 - PHYSIQUE
F6	F6 - CHIMIE
F7	F7 - BIOLOGIE OPTION BIOCHIMIE
F7P	F7P - BIOLOGIE OPTION BIOLOGIE
F8	F8 - SCIENCES MEDICO- SOCIALES
F9	F9 - EQUIPEMENT TECHNIQUE - BATIMENT
F10	F10 - MICROTECHNIQUE (session antérieure à 1984)
F10A	F10A - MICROTECHNIQUE OPTION APPAREILLAGE
F10B	F10B - MICROTECHNIQUE OPTION OPTIQUE
F11	F11 - MUSIQUE et TMD MUSIQUE
F11P	F11P - DANSE et TDM MUSIQUE
F12	F12 - ARTS APPLIQUES (session antérieure ou égale à 1998)
F	F - SPECIALITE NON PRECISEE
G1	G1 - TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
G2	G2 - TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION
G3	G3 - TECHNIQUES COMMERCIALES
G	G - SPECIALITE NON PRECISEE
H	H - TECHNIQUES INFORMATIQUES
HOT	HOTELLERIE
Bacs professionnels	
0021	BACS PROFESSIONNELS INDUSTRIELS
0022	BACS PROFESSIONNELS TERTIAIRES

✦ Type de l'établissement d'obtention

CODE	TYPE D'ÉTABLISSEMENT
LY	Lycée ➤ y compris par correspondance
03	École de commerce, gestion, comptabilité ➤ hors prépa.
04	École d'ingénieurs
05	Établissement privé d'enseignement universitaire ➤ dont institut catholique
06	Établissement d'enseignement supérieur artistique ou culturel

CODE	TYPE D'ÉTABLISSEMENT
00	Université publique française ➤ y compris DAEU, Capacité en droit, ESPE et IUT
10	Établissement étranger d'enseignement secondaire ou supérieur
17	Enseignement par correspondance ➤ enseignement supérieur hors université, type CNED
18	Établissement de formation paramédicale ou sociale ➤ hors université

✦ Code de l'établissement

Ce code n'est à renseigner que pour les Universités et établissements assimilés, notamment si vous avez obtenu un DAEU. Voir le tableau «*Les Universités et établissements assimilés*», page 11

✦ Code Département

Voir le tableau «*Les départements français*», page 8

➤ pour le bac français obtenu à l'étranger, indiquer simplement «099»

Équivalence du baccalauréat

0036 – Validation d'acquis : à utiliser si vous n'avez pas le bac et avez déposé un dossier VES, VA85 ou VAE

0037 – Autres cas de non bacheliers : uniquement pour les auditeur-riche-s libres sans bac ou pour une inscription sans bac à un certificat (C2i, CLES)

0032 - Diplôme (ou titre) français : uniquement si vous n'êtes pas titulaire du Baccalauréat français mais êtes titulaire d'un des diplômes listés par l'arrêté du 25 août 1969 :

- > Titre d'ancien élève, admis aux examens de sortie, des écoles suivantes :
 - > École spéciale militaire (Saint-Cyr)
 - > École de l'air
- > École nationale supérieure des PTT
- > Diplôme d'études juridiques générales
- > Diplôme d'études économiques générales
- > Diplôme universitaire d'études scientifiques
- > Diplôme de bachelier en théologie catholique ou en théologie protestante délivré par les facultés de théologie de l'Université de Strasbourg
- > Diplômes universitaires de Strasbourg
- > Diplômes universitaires de technologie :
 - > Carrières de l'information
 - > Carrières sociales
- > Admission au concours d'entrée à l'École normale supérieure de l'enseignement technique section E, F, G
- > Diplôme de l'École pratique des hautes études (quatrième, cinquième et sixième sections)
- > Diplôme de l'École nationale des langues orientales vivantes à condition qu'il ne porte pas sur la langue maternelle du candidat
- > Diplôme de l'Institut des hautes études d'outre-mer
- > Brevets de technicien supérieur délivrés par le ministère de l'Éducation nationale (art. 35 du décret n° 59-57 du 6 janvier 1959) : secrétariat, tourisme, traducteur commercial, publicité.

PAGE 2 : ADRESSES

ADRESSE FIXE OU DES PARENTS

<input type="text" value="numéro et nom de voie"/>	Pays <input type="text" value="nom du pays"/>	<input type="text" value="code"/>
<input type="text" value="ligne 2"/>	Si l'adresse est à l'étranger, acheminement (CP et ville) :	
<input type="text" value="complément, lieu-dit"/>	<input type="text" value="code postal et ville"/>	
Code postal <input type="text" value="CP"/>	Commune <input type="text" value="commune"/>	Téléphone <input type="text" value="n° de téléphone"/>

TYPE D'HÉBERGEMENT POUR L'ANNÉE EN COURS

- 2- Foyer agréé 4- Domicile parental 5- Logement personnel 7- Autre mode d'hébergement
 8- CROUS (cité U, résidence)

ADRESSE POUR L'ANNÉE EN COURS

<input type="text" value="numéro et nom de voie"/>	Pays <input type="text" value="nom du pays"/>	<input type="text" value="code"/>
<input type="text" value="ligne 2"/>	Si l'adresse est à l'étranger, acheminement (CP et ville) :	
<input type="text" value="complément, lieu-dit"/>	<input type="text" value="code postal et ville"/>	
Code postal <input type="text" value="CP"/>	Commune <input type="text" value="commune"/>	Téléphone <input type="text" value="n° de téléphone"/>
Téléphone portable <input type="text" value="n° de téléphone portable"/>	Adresse mél <input type="text" value="mél personnel"/>	

Adresse fixe ou des parents

Indiquer une adresse fixe dans le temps, le plus souvent l'adresse des parents.

Pour les adresses à l'étranger, indiquer la commune et le code postal dans le champ « Acheminement (CP et ville) ».

Code pays

voir le tableau «Les pays», page 10

PAGE 2 : DONNÉES ADMINISTRATIVES ANNUELLES

RÉGIME D'INSCRIPTION

1- Formation initiale

2- Formation continue

3- Reprise d'études

4- Contrat d'apprentissage

6- Auditeur libre

> le régime d'auditeur libre ne confère pas le statut d'étudiant. Il permet d'assister aux cours mais ne permet pas de passer les examens.

> si vous bénéficiez d'un financement, qu'il s'agisse de la prise en charge totale ou partielle des frais de formation, et/ou d'un maintien de rémunération (ou d'indemnisation pour les demandeurs d'emploi) dans le cadre d'un dispositif de formation professionnelle continue.

> vous avez déjà interrompu vos études durant au moins deux ans et vous les avez reprises ou les reprenez à titre personnel (hors dispositif de formation professionnelle continue).

7- Contrat de professionnalisation

✓ Régime d'inscription

Formation professionnelle continue

Pour les bénéficiaires :

- > du plan de formation d'une entreprise,
- > du congé individuel de formation,
- > de la rémunération par l'État des stagiaires demandeurs d'emploi,
- > du programme ingénieurs et cadres supérieurs.

Reprise d'études > hors dispositif de formation professionnelle continue.

Concerne les étudiant-e-s en reprise d'études (après un arrêt d'au moins deux années) non pris en charge par un organisme public ou privé (ni rémunération, ni frais de formation). Concerne également les candidat-e-s en attente d'une réponse de prise en charge.

Auditeur libre

L'auditeur-riche libre suit les enseignements mais ne peut passer les examens ni faire les devoirs.

Les droits de scolarité sont identiques à ceux du Master et cette inscription ne confère pas le statut d'étudiant-e.

✓ Statut

STATUT

01- Étudiant-e

> pour les personnes en formation initiale, reprises d'études (hors formation continue) et apprentis.

02- Auditeur-riche libre

03- Stagiaire de formation continue

> pour les personnes en formation continue ou sous contrat de professionnalisation.

Le statut d'étudiant-e est conféré aux personnes inscrites hors dispositif de formation continue :

- > à un **diplôme national** (Licence, Master, Doctorat)
- > à un **diplôme d'Université** (à l'exception du DU Arts du Spectacle et du DU «Pédagogie du chant»)
- > à une **préparation à un concours externe** (métiers de l'enseignement, concours territoriaux du patrimoine)
- > en «**préparations diverses**» (les «préparations diverses» s'adressent aux personnes ayant validé une 1^e et une 2^e années de Licence. Elle permet de s'inscrire à des Unités d'Enseignement (jusqu'à 4 UE) du même niveau (ou d'un niveau inférieur) que celui de son diplôme le plus élevé. Les personnes inscrites en préparation diverses sont autorisées à passer les examens, et les UE validées dans ce cadre sont capitalisées.)

✓ Catégories socio-professionnelles

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

• de l'étudiant-e

Activité

A- Temps complet

B- Temps partiel

C- Temps partiel

> supérieur à un mi-temps

• du premier parent

• du second parent

> La catégorie socio-professionnelle des deux parents est à renseigner obligatoirement, quel que soit votre âge

CODE	CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE	CODE	CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE
10	Agriculteurs exploitants	48	Contremaîtres, agents de maîtrise
21	Artisans	52	Employés civils et agents de service de la Fonction publique, assistant d'éducation
22	Commerçants et assimilés	53	Policiers et militaires
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	54	Employés administratifs d'entreprise
31	Professions libérales	55	Employés de commerce
33	Cadres de la Fonction publique (dont officiers et élèves officiers des armées)	56	Personnels des services directs aux particuliers
34	Professeurs, professions scientifiques (dont médecins hospitaliers et internes des hôpitaux)	61	Ouvriers qualifiés
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	66	Ouvriers non qualifiés
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	69	Ouvriers agricoles
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	71	Retraités Anciens agriculteurs exploitants
42	Instituteurs et assimilés (MA, MI, SE, conseillers d'éducation)	72	Retraités Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	73	Retraités Anciens cadres et professions intermédiaires
44	Clergé, religieux	76	Retraités Anciens employés et ouvriers
45	Professions intermédiaires administratives de la Fonction publique	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	82	Autres personnes sans activité professionnelle
47	Techniciens	99	Inconnu

Remarques

Si vous êtes étudiant-e et ne travaillez pas, utilisez le code **82**.

Les chômeurs ayant déjà travaillé sont codés dans leur ancienne profession.

Les chômeurs n'ayant jamais travaillé sont les seuls à être codés dans la rubrique **81**.

Activité

Cette rubrique est obligatoire pour les personnes travaillant ou ayant travaillé. Si vous êtes au chômage par exemple, précisez le code de votre ancienne profession et « Inactivité » (A).

CODE	DURÉE	CODE	DURÉE
A	Inactivité	81	Contrat supérieur à 1 mois et inférieur ou égal à 6 mois
80	Contrat inférieur ou égal à 1 mois	82	Contrat supérieur à 6 mois
K	Étudiant fonctionnaire stagiaire	L	Emploi d'avenir professeur

Remarque

Le code K est à utiliser uniquement pour les inscrit-e-s en Master 2 MEEF ayant obtenu le concours et étant de ce fait à la fois étudiant-e-s en Master 2 et fonctionnaires stagiaires.

SPORT DE HAUT NIVEAU > si vous êtes inscrit-e sur les listes du SUAPS

- SN- Niveau national (SHN) SR- Niveau régional
 SD- Niveau départemental SU- Niveau universitaire

Vous ne pouvez remplir le pavé « Sport de haut niveau » que si votre candidature a été retenue par la commission « Sport de Haut Niveau » de l'Université. Cette commission se réunit en janvier pour l'année universitaire suivante.

Pour en savoir plus, vous pouvez prendre contact avec le SUAPS (05 61 50 46 05) ou consulter la page suivante : <http://www.univ-tlse2.fr/accueil/vie-des-campus/sport/>

Aide financière principale

INSCRIPTIONS EN DOCTORAT				AUTRES INSCRIPTIONS	
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé
1	Financement par organisme de recherche	D	CDU / Allocation	A	Aucune aide
2	Convention CIFRE	L	ATER	B	Bourse sur critères sociaux
4	CDI ou titulaire de la fonction publique	M	PRAG ou PRCE enseignement sup.	F	Bourse du gouvernement français
5	Financement doctorants étrangers	N	Enst titulaire secondaire ou primaire	H	Bourse non exonérante d'un gouv. étranger
6	CDD financé contrat de recherche	O	CDD dans la fonction publique	I	Bourse non exonérante coll. territoriale
7	CDI ou CDD long secteur privé	P	Autre emploi salarié secteur privé	K	Aide Spécifique Allocation Annuelle
8	Autre financement spécifique de thèse	Q	Chef entreprise ou prof. libérale	Y	Bourse exonérante coll. territoriale
		R	Soutien familial	Z	Sans objet
		S	Ressources personnelles		

Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS > obligatoire si formation initiale, reprise d'études ou contrat d'apprentissage.
Se connecter impérativement avant l'inscription sur le site web national cvec.etudiant.gouv.fr (voir notice page 14).

Numéro CVE

réservé à l'administration pas de CVE CVE validée exonération

Depuis la rentrée 2018, les étudiant·e·s doivent s'acquitter d'une contribution annuelle dédiée à la vie étudiante (CVEC). Cette contribution est à régler avant l'inscription auprès du CROUS sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr>. D'un montant de 92€ en 2020-2021, **cette contribution n'est à régler qu'une seule fois en cas d'inscription dans plusieurs établissements.** La CVEC permet de développer des services utiles dans votre quotidien :

- > Pour votre santé | Améliorer votre accès aux soins sur le campus et rénover la politique de prévention.
- > Pour favoriser l'accompagnement social
- > Pour soutenir vos initiatives
- > Pour développer la pratique sportive sur les campus
- > Pour faire vivre l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur
- > Pour améliorer l'accueil des étudiant·e·s

CERTAINS ÉTUDIANT·E·S SONT EXONÉRÉS :

- > Les boursier·ère·s sur critères sociaux du CROUS
- > Les étudiant·e·s réfugiés
- > Les étudiant·e·s bénéficiaires de la protection subsidiaire
- > Les étudiant·e·s enregistré·e·s en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire

CETTE DÉMARCHE EST OBLIGATOIRE

Tout·e étudiant·e relevant du régime «formation initiale», «reprise d'études», ou «contrat d'apprentissage» doit se rendre sur le site national avant l'inscription à l'Université, afin d'obtenir une attestation. Cette attestation est à présenter le jour de l'inscription, aussi bien par les étudiant·e·s exonéré·e·s que par les étudiant·e·s redevables du paiement.



CVEC
Contribution
Vie Étudiante
et de Campus

Acquittez-vous de la CVEC avant de vous inscrire dans l'enseignement supérieur

>>> cvec.etudiant.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

En l'absence d'attestation, aucune inscription ne sera finalisée.

CAS PARTICULIERS

Si vous êtes inscrit·e en formation initiale par la voie de l'apprentissage

- > vous devez effectuer la démarche.

Si vous êtes inscrit·e en CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Écoles)

- > vous devez effectuer la démarche au titre de votre inscription à l'université. Vous pouvez payer ou être exonéré·e en fonction de votre situation.

Si vous êtes inscrit·e en formation continue

- > vous n'êtes pas concerné·e par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.

Si vous êtes étudiant·e en échange international, en France

- > vous n'êtes pas concerné·e par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.

Échanges internationaux

ÉCHANGES INTERNATIONAUX > dans le cadre d'un programme d'échange, une convention internationale ou une cotutelle de thèse

Sens de l'échange	<input type="text" value="code"/>	Programme	<input type="text" value="code"/>	Pays d'accueil ou d'origine	<input type="text" value="nom du pays"/>	<input type="text" value="code"/>
Établissement d'accueil ou d'origine	<input type="text" value="nom complet de l'établissement"/>					<input type="text" value="code"/>

Complétez cette rubrique si vous vous inscrivez dans le cadre d'un programme d'échange international. Si vous êtes étudiant-e de l'UT2J et que vous partez à l'étranger, le sens de l'échange est « Envoyé » (« E »). Si vous êtes un étudiant-e étranger et venez étudier à l'UT2J dans le cadre d'un échange ou d'une convention entre établissements, le sens de l'échange est « Accueilli » (« A »).

SENS		CODE	NOM DU PROGRAMME
Étudiant-e-s accueillis	Étudiant-e-s envoyés		
		1	ERASMUS+
A	E	5	Autres programmes financés par l'Union Européenne
		6	Autres programmes et accords bilatéraux

Code pays

Voir le tableau «Les pays», page 10

Établissement d'accueil

Précisez le nom de l'établissement étranger qui vous accueille ou qui vous envoie. A moins que ce ne soit déjà renseigné suite à votre inscription en ligne, ne pas remplir le champ « code » : il s'agit du code de l'établissement étranger, qui sera complété lors de la saisie informatique de votre dossier.

PAGE 3 : CURSUS ANTÉRIEUR

DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> LY- Lycée > y compris par correspondance | <input type="checkbox"/> 06- Enseignement supérieur artistique ou culturel |
| <input type="checkbox"/> 00- Université publique française
> y compris DAEU, Capacité en droit, IUFM, ESPE et IUT | <input type="checkbox"/> 10- Établissement étranger |
| <input type="checkbox"/> 01- BTS | <input type="checkbox"/> 11- École Normale Supérieure |
| <input type="checkbox"/> 02- CPGE | <input type="checkbox"/> 13- École d'architecture |
| <input type="checkbox"/> 03- École de commerce, gestion, comptabilité | <input type="checkbox"/> 15- Autre école ou cursus |
| <input type="checkbox"/> 04- École d'ingénieurs | <input type="checkbox"/> 17- Enseignement par correspondance
> CNED ou enseignement supérieur hors Université |
| <input type="checkbox"/> 05- Établissement privé universitaire
> dont instituts catholiques | <input type="checkbox"/> 18- Enseignement paramédical ou social
> hors Université |

Nom de l'établissement

> nom et code de l'établissement **obligatoires** si l'établissement est de type "00- Université publique française"

Département ou pays Année /

> département ou pays **obligatoire** quel que soit l'établissement

Dernier établissement fréquenté

Il s'agit du dernier établissement dans lequel vous avez été inscrit-e. Il peut s'agir de l'année dernière (par exemple le lycée si vous êtes bachelier de l'année) ou d'une année antérieure si vous avez interrompu vos études.

Si vous suiviez plusieurs formations simultanément, donnez la priorité à la formation universitaire au sens strict (en excluant les IUT, écoles d'ingénieur, ESPE), ensuite aux autres formations universitaires, puis à la formation que vous considérez comme principale si ce n'était pas dans une Université.

Département ou pays

Indiquez la localisation de l'établissement **au sens juridique** : par exemple si vous étiez à l'IUT de Rodez (département 012), il faudra tout de même ici indiquer le département 031, résidence de l'Université Toulouse 1 Capitole dont dépend cet IUT. Voir le tableau «Les départements français», page 8 ou le tableau «Les pays», page 10

Code de l'établissement

Il n'est à compléter **que pour les Universités publiques françaises**. Si vous étiez inscrit-e dans une ESPE ou un IUT, il faut préciser ici le code de l'Université de rattachement. Voir le tableau «Les Universités et établissements assimilés», page 11

✦ Situation l'année précédente

Il s'agit de votre situation l'année dernière. cochez le code correspondant à votre situation.

SITUATION L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Précisez votre situation de l'année dernière, /

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> A- Enseignement secondaire > y compris par correspondance | <input type="checkbox"/> J- École de management > école de commerce, gestion |
| <input type="checkbox"/> B- BTS | <input type="checkbox"/> K- EHESS, EPHE, ENS, Grand Établissement, Institut catholique, MNHN, INALCO, École vétérinaire |
| <input type="checkbox"/> C- IUT | <input type="checkbox"/> M- ESPE |
| <input type="checkbox"/> D- CPGE | <input type="checkbox"/> Q- Établissement étranger d'enseignement secondaire |
| <input type="checkbox"/> E- École et formation d'ingénieurs | <input type="checkbox"/> R- Établissement étranger d'enseignement supérieur |
| <input type="checkbox"/> G- CNED > enseignement supérieur | <input type="checkbox"/> S- Autre établissement ou cursus en France |
| <input type="checkbox"/> H- Université publique > hors IUT et école d'ingénieurs | |
| <input type="checkbox"/> T- Non scolarisé l'année précédente et jamais entré dans l'enseignement supérieur | |
| <input type="checkbox"/> U- Non scolarisé l'année précédente mais précédemment entré dans l'enseignement supérieur, universitaire ou non | |

Nom de l'établissement
> nom et code de l'établissement **obligatoires si la situation est "H- Université publique"**

Département ou pays
> département ou pays **obligatoire quelle que soit la situation**

✦ Département ou pays

Indiquez la localisation de l'établissement **au sens juridique** : par exemple si vous étiez à l'IUT de Rodez (département 012), il faudra tout de même ici indiquer le département 031, résidence de l'Université Toulouse 1 Capitole dont dépend cet IUT. Voir le tableau «Les départements français», page 8 ou le tableau «Les pays», page 10

✦ Code de l'établissement

Il n'est à compléter **que pour les Universités publiques françaises**. Si vous étiez inscrit-e dans une ESPE ou un IUT, il faut préciser ici le code de l'Université de rattachement. Voir le tableau «Les Universités et établissements assimilés», page 11

✦ Remarques

Ne pas renseigner la localisation si vous n'étiez pas scolarisé l'an dernier (situations «T» ou «U») ou si vous étiez inscrit-e au CNED (situation «G»)

✂ Dernier diplôme obtenu

DERNIER DIPLÔME OBTENU ➤ *il ne s'agit pas du diplôme le plus élevé mais du dernier en date*

Type du dernier diplôme

Nom de l'établissement
 ➤ *nom et code de l'établissement obligatoires s'il s'agit d'une Université publique française*

Département ou pays Année /
 ➤ *département ou pays obligatoire quel que soit l'établissement*

Précisez ici le dernier diplôme que vous avez obtenu. Il ne s'agit pas du diplôme de niveau le plus élevé mais du dernier en date.

CODE	TYPE DE DIPLÔME	CODE	TYPE DE DIPLÔME
001	Baccalauréat (délivré par l'Etat français)	052	MST
002	DAEU	053	MSG
003	ESEU	054	MIAGE
004	Capacité en droit	055	Diplôme de fin de 2 ^e cycle des études médicales et pharmaceutiques
010	BTS	056	Diplôme de Sage-Femme
011	DUT	057	Magistère
012	Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE	069	Autre diplôme de 2 ^e cycle hors magistère (DU,...)
013	DEUG	070	DEA
014	DEUG IUP	071	DESS
015	DEUP	072	MASTER
016	Attestation de fin de 1 ^e année de médecine, de pharmacie et d'ontologie	073	Diplôme d'ingénieur (universitaire ou non)
017	DEUST	079	Autre diplôme de 3 ^e cycle hors diplôme d'ingénieur (Doctorat, DU,...)
029	Autre diplôme de 1 ^{er} cycle (DU,...)	080	Docteur en médecine
030	Diplôme d'éducateur	081	DES pharmacie
031	Diplôme d'infirmier	082	DES médecine
032	Diplôme d'orthophoniste	083	Capacité médecine
033	Diplôme d'assistante sociale	084	Attestation de Formation Spécialisée
034	Autre diplôme paramédical et social	085	Attestation de Formation Spécialisée Approfondie
035	DFG Santé	086	DIS médecine
040	Licence LMD	087	Diplôme Etude Spécialisée Compl Médecine
041	Licence professionnelle	500	Diplôme d'établissement étranger supérieur
043	Licence avant LMD	501	Diplôme d'établissement étranger secondaire
044	Licence IUP avant LMD	510	DELFB
050	Maîtrise	511	DALFB
051	Maîtrise IUP	519	Autre diplôme supérieur
		900	Aucun diplôme supérieur

✂ Remarques

- Les choix « DEUG » et « Maîtrise » correspondent aux titres intermédiaires de Licence et Master, qui sont toujours délivrés. Si vous avez par exemple validé la 1^e année d'un Master, choisissez « Maîtrise ».
- Le LMD date de 2002 mais les Universités y sont entrées progressivement, entre la rentrée 2003 et la rentrée 2007. A l'UT2J, c'était à la rentrée 2007.

✂ Département ou pays

Voir le tableau «Les départements français», page 8 ou le tableau «Les pays», page 10

✂ Code de l'établissement

Il n'est à compléter que pour les Universités publiques françaises. Si vous étiez inscrit-e dans une ESPE ou un IUT, il faut préciser ici le code de l'Université de rattachement. Voir le tableau «Les Universités et établissements assimilés», page 11

PAGE 3 : CURSUS PARALLÈLE

AUTRE ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ POUR L'ANNÉE EN COURS

> à compléter uniquement si vous êtes déjà inscrit-e.e dans un autre établissement cette année

Type d'établissement	<input type="text" value="libellé"/>	<input type="text" value="code"/>
Nom de l'établissement	<input type="text" value="nom complet de l'établissement"/>	<input type="text" value="code"/>

- Maintenez-vous cette inscription ?
- Oui (parallèle) > vous restez parallèlement inscrit-e.e dans l'autre établissement
- Non (changement) > vous changez d'établissement ou vous vous réorientez

Ne remplissez cette rubrique que si vous êtes déjà inscrit-e dans un autre établissement.

CODE	TYPE D'ÉTABLISSEMENT	CODE	TYPE D'ÉTABLISSEMENT
00	Université publique française > y compris DAEU, Capacité en droit, ESPE et IUT	05	Établissement privé d'enseignement universitaire > dont institut catholique
01	BTS	02	CPGE
03	École de commerce, gestion, comptabilité > hors prépa.	06	Établissement d'enseignement supérieur artistique ou culturel
04	École d'ingénieurs	10	Établissement étranger d'enseignement secondaire ou supérieur
17	Enseignement par correspondance > enseignement supérieur hors université, type CNED	15	Autre établissement ou cursus : > ENS, MNHN, EHESS, EPHE, ENC, ENSSIB, ENSAE, ICES, INALCO, Institut de Physique du Globe de Paris, IEP de Paris, Observatoire de Paris, VETAGROSUP, Maisons Alfort, ONIRIS, Ecole Nationale Supérieure de Versailles.
18	Établissement de formation paramédicale ou sociale > hors université		

Code de l'établissement

Il n'est à compléter que pour les Universités publiques françaises. Si vous étiez inscrit-e dans une ESPE ou un IUT, il faut préciser ici le code de l'Université de rattachement. Voir le tableau «Les Universités et établissements assimilés», page 11

PAGE 4 : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE À L'ÉTAPE

DANS QUEL DIPLÔME ET QUELLE ANNÉE (ÉTAPE) SOUHAITEZ-VOUS VOUS INSCRIRE ?

Dénomination de l'année d'inscription

> exemples : L1 Histoire, Licence pro Artisan designer, M2 Commerce international...

SI VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE À UN SECOND DIPLÔME, PRÉCISER :

Dénomination de l'année d'inscription

Bénéficiez-vous d'une bourse d'études ?

- Oui
 Non

Si vous vous inscrivez dans le cadre d'une césure :

- Césure annuelle
 Césure au premier semestre
 Césure au second semestre

Précisez le nom COMPLET du diplôme. Si vous vous inscrivez dans le cadre d'une période de césure, cochez la case correspondante.

Remarque

Si vous vous êtes inscrit-e en ligne et souhaitez prendre une inscription supplémentaire, c'est ici qu'il faut le préciser au stylo. Cette inscription modifiera le montant des droits de scolarité et vous devrez régler les frais supplémentaires.

Important

- > En cas de double inscription, les obligations pédagogiques du second diplôme (emploi du temps, épreuves de contrôle continu ou contrôle terminal) sont subordonnées à celles du premier diplôme. En cas de chevauchement d'épreuves, aucune session de remplacement ne sera organisée.
- > la seconde inscription a lieu au même moment que l'inscription principale.
- > une double inscription dans deux masters à l'UT2J est interdite (sauf accord des deux responsables de Master et validé par le VP-CFVU)

✂ **Etudiant·e boursier·ère**

Cochez la case correspondante.

Si vous cochez « oui », vous devrez obligatoirement présenter au poste « bourses » sur la chaîne d'inscription :

- la notification de bourses de l'année universitaire en cours, mentionnant un vœu « Toulouse »

Si la notification ne mentionne pas de vœu « Toulouse », contacter l'assistance du site MesServices.etudiant.gouv.fr pour l'édition d'une nouvelle notification mentionnant un vœu « Toulouse ».

✂ **N'oubliez pas de dater et signer la fiche d'inscription**

LE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Pour l'inscription à un diplôme national (Licence, Master, Doctorat), le montant des droits est fixé annuellement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il s'agit :

- du droit de scolarité (différent selon le niveau du diplôme)
 - du droit « Bibliothèque universitaire », au profit du Service Commun de Documentation (SCD)
- A l'UT2J, les droits d'inscription à un Diplôme d'Université (DU) sont alignés, selon le niveau, sur les droits d'inscription Licence ou Master. Certains DU comportent par ailleurs des droits complémentaires. D'autre part, certaines inscriptions comportent des tarifs différents :

- Préparations diverses : tarif aligné sur le droit de scolarité Licence
- Auditeurs libres : tarif aligné sur le droit de scolarité Master
- Certificats : tarif variable en fonction du certificat (CLES, C2i2e)

Pour en savoir plus sur le montant des droits d'inscription, consultez la fiche « droits d'inscription » sur le site de l'Université.

✂ **Titres de paiement acceptés**

- le paiement se fait prioritairement en ligne, par carte bancaire.
- le paiement par carte bancaire en présentiel lors du rendez-vous est possible en cas de modification du paiement initial :
 - par carte bancaire. Il n'y a pas de montant minimal exigé.
 - par chèque postal ou bancaire domicilié ou compensable en France établi à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université Toulouse - Jean Jaurès.

Les paiements en espèces et par virement direct ne sont pas acceptés.

✂ **Paiement par chèque**

Inscrivez au dos du chèque vos nom, prénom et n° étudiant·e. Ne pas remplir le montant à l'avance.

Les frais d'inscription au SED (Service d'Enseignement à Distance) font obligatoirement l'objet d'un paiement séparé (à l'ordre du Régisseur du SED pour les paiements par chèque).

✂ **Paiement fractionné (en 3 fois)**

Pour des frais d'inscription supérieurs à 100 €, vous avez la possibilité de payer en trois fois uniquement avec une carte bancaire ayant une validité de trois mois minimum au moment du 1^{er} paiement.

Le paiement en trois fois n'est pas proposé pour :

- les inscriptions relevant du service de la Formation Continue
- les frais d'inscription au Service d'Enseignement en Distance
- les inscriptions par voie postale
- une inscription ayant lieu après le 15 octobre de l'année en cours
- les détenteurs d'un compte bancaire à l'étranger

Le paiement fractionné n'est pas une obligation. Si vous optez pour ce service, sachez que certains établissements bancaires sont susceptibles de prélever des frais bancaires, renseignez-vous auprès de votre banque : ces frais ne peuvent pas, en tout état de cause, faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de l'université.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À PRÉSENTER LORS DE L'INSCRIPTION

Suite à une inscription en ligne, la liste des pièces justificatives à déposer en ligne sera déterminée automatiquement. Cette liste figure sur la page 5 de la fiche d'inscription, obtenue lors du choix du rendez-vous sur RDV.WEB.

Cependant, si vous avez retiré un dossier par mail, la liste des pièces à fournir (selon votre situation) est la suivante (**les originaux des documents demandés sont exigés pour vérification puis rendus à l'étudiant·e**).

✔ *Inscription en Licence, Master, Diplôme d'Université ou Préparation concours*

- > La **fiche d'inscription administrative** datée et signée.
- > Les **situations universitaires** (réinscriptions) ou les **originaux des relevés de notes et diplômes obtenus** (copies si inscription par voie postale).
- > Pour une première inscription à l'UT2J en Licence 1 : le **relevé de notes** du baccalauréat ou du DAEU.
- > L'**attestation Contribution Vie Étudiante et de Campus**, obtenue sur le portail <http://cvec.etudiant.gouv.fr>
- > L'original (+ une copie) de la **dispense du titre requis** ou de la **validation des acquis** accordée par l'UT2J.
- > Une **pièce d'identité** (Les étudiant·e·s étrangers doivent fournir un acte de naissance traduit portant les noms et prénoms du père et de la mère). > Si inscription par un tiers, copie de la pièce d'identité de l'étudiant·e à inscrire.
- > Un **titre de paiement** : carte bancaire ou chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UT2J.
 - > même si l'inscription a été payée en ligne prévoir un titre de paiement en cas de modification.Les espèces et virements directs ne sont pas acceptés.
- > Éventuellement, un second titre de paiement pour les frais d'inscription au **Service d'Enseignement à Distance** : carte bancaire ou chèque libellé à l'ordre du Régisseur du SED.
 - > les espèces et virements directs ne sont pas acceptés.
- > Pour les étudiant·e·s boursier·ère·s, la **notification de bourses de l'année universitaire en cours** mentionnant un vœu « Toulouse ».
- > Pour les étudiant·e·s exonéré·e·s, la décision favorable d'exonération visée.
- > Si vous prenez une langue vivante en option : le résultat du **test eLAO** (pour l'anglais) ou du **test Cervantes** (pour l'espagnol) ou la **fiche d'auto-positionnement en Langue vivante** > voir la rubrique correspondante sur le site web de l'UT2J

✔ *Inscription en Doctorat*

- > La **fiche d'inscription administrative** datée et signée.
- > L'**attestation Contribution Vie Étudiante et de Campus** obtenue sur le portail <http://cvec.etudiant.gouv.fr>
- > Une **pièce d'identité** (Les étudiant·e·s étranger·e·s doivent fournir un acte de naissance traduit portant les noms et prénoms du père et de la mère). > Si inscription par un tiers : copie de la pièce d'identité de l'étudiant·e à inscrire.
- > Un **titre de paiement** : carte bancaire ou chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UT2J.
 - > même si l'inscription a été payée en ligne prévoir un titre de paiement en cas de modification.Les espèces et virements directs ne sont pas acceptés.
- > Pour les étudiant·e·s exonéré·e·s, la décision favorable d'exonération visée.
- > En cas de cotutelle internationale, **quittance de paiement** de l'année universitaire en cours des droits d'inscription **auprès de l'établissement étranger** > obligatoire en cas d'exonération des droits d'inscription à l'UT2J prévue dans la convention.

CONTACTS INSCRIPTIONS

DISCIPLINES	UFR, ÉCOLE OU INSTITUT	TÉLÉPHONE	COURRIEL
> campus du Mirail			
Anthropologie, Archives, Médiathèque, Édition, Histoire, Histoire de l'art et Archéologie	UFR HAA : Histoire, Arts et Archéologie	05 61 50 43 11	inscriptions.histoire@univ-tlse2.fr
Langues étrangères, LEA, Sciences du Langage, Traduction-Interprétation	UFR LLCE : Langues, Littérature et Civilisations Etrangères	05 61 50 37 92	inscriptions.llce@univ-tlse2.fr
Arts plastiques et Design, Lettres modernes, Lettres classiques, Lettres et Arts, Occitan, Philosophie, Musique, Communication, Études visuelles, Arts de la scène	UFR LPMASC : Lettres, Philosophie, Musique, Arts du Spectacle et Communication	05 61 50 48 52	inscriptions.lettres@univ-tlse2.fr
Psychologie, Ergonomie	UFR Psychologie	05 61 50 41 58	inscriptions.psycho@univ-tlse2.fr
Géographie, Sociologie, Mathématiques, Informatique, Sciences de l'éducation, Sciences économiques, Gestion	UFR SES : Sciences, Espaces, Sociétés	05 61 50 38 50	inscriptions.ses@univ-tlse2.fr
Tourisme, Hôtellerie, Alimentation	ISTHIA	05 61 50 42 30	isthia.toulouse@univ-tlse2.fr
Études sur les Amériques	IPEAT	05 61 50 43 93	ipeat@univ-tlse2.fr
> campus de Saint-Agne			
Masters MEEF	INSPE : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation	05 62 25 20 00	inspe.scolarite@univ-tlse2.fr
> campus de la rue du Taur			
École Nationale Supérieure d'Audiovisuel	ENSAV	05 61 50 35 07	accueil-ensav@univ-tlse2.fr
> campus de Montauban			
Institut Supérieur Couleur, Image, Design	ISCID	05 63 91 88 81	iscid.scolarite@univ-tlse2.fr
> campus de Blagnac			
Informatique, Ingénierie et Maintenance, Réseaux et Télécoms, Services à la personne	IUT de Blagnac	05 62 74 75 75	scolarite.iutb@univ-tlse2.fr
> campus de Figeac			
Carrières sociales, Techniques de commercialisation, Génie Mécanique et productique	IUT de Figeac	05 65 50 30 60	scolarite.iut-figeac@univ-tlse2.fr
> campus de Foix			
Géographie Sociétés, cultures, territoires	Antenne de l'UFR SES	05 61 02 19 88	geo.foix@univ-tlse2.fr
Tourisme, Hôtellerie, Alimentation	Antenne de l'ISTHIA	05 61 02 19 74	isthia.foix@univ-tlse2.fr

MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION EN FORMATION INITIALE

SELON VOTRE SITUATION, MONTANT À PAYER :

VOUS VOUS INSCRIVEZ À L'UN DES DIPLÔMES SUIVANTS :

LICENCE DUT LICENCE PRO DU ⁽¹⁾ de niveau Licence Préparations diverses	Inscrit.e à l'UT2J uniquement	Inscrit.e à l'UT2J et déjà inscrit.e dans un établissement du réseau des bibliothèques*
MASTER Préparation concours ou DU ⁽¹⁾ de niveau Master et + Auditeur libre	170,00 €	136,00 €
DOCTORAT ou HDR	243,00 €	209,00 €
	380,00 €	346,00 €

VOUS VOUS INSCRIVEZ À L'UN DES DIPLÔMES SUIVANTS :

et vous souhaitez ajouter une seconde inscription dans une Licence, un DU de niveau licence ou en "Préparations diverses"

LICENCE DUT LICENCE PRO	Inscrit.e à l'UT2J uniquement	Inscrit.e à l'UT2J et déjà inscrit.e dans un établissement du réseau des bibliothèques*
MASTER Préparation Concours ou DU ⁽¹⁾ de niveau Master et +	283,00 €	249,00 €
DOCTORAT ou HDR	356,00 €	322,00 €
	493,00 €	459,00 €

VOUS VOUS INSCRIVEZ À L'UN DES DIPLÔMES SUIVANTS :

et vous souhaitez une seconde inscription dans un Master ou un DU de niveau master et plus

MASTER Préparation Concours ou DU ⁽¹⁾ de niveau Master et +	Inscrit.e à l'UT2J uniquement	Inscrit.e à l'UT2J et déjà inscrit.e dans un établissement du réseau des bibliothèques*
DOCTORAT ou HDR	402,00 €	368,00 €
	539,00 €	505,00 €

VOUS VOUS INSCRIVEZ À L'UN DES DIPLÔMES SUIVANTS :

et vous bénéficiez d'une bourse de l'enseignement supérieur

DUT LICENCE MASTER DU ouvrant droit à bourses	Inscrit.e à l'UT2J uniquement	Inscrit.e à l'UT2J et déjà inscrit.e dans un établissement du réseau des bibliothèques*
	0,00 €	0,00 €

(1) pour certains diplômes d'Université il existe des droits spécifiques complémentaires, dont le montant est propre à chaque formation.

* Établissements du réseau des bibliothèques : Université Toulouse 1 Capitole | Université Toulouse 3 Paul Sabatier | INPT | INSA | ENVT | ISAE | ENAC | INU Champollion | Ecole des Mines d'Albi-Carmaux

DÉTAIL DES DROITS DE SCOLARITÉ

Pour l'inscription à un diplôme national (Licence, Master, Doctorat), le montant des droits est fixé annuellement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Tous les étudiants doivent se munir d'un titre de paiement (carte bancaire ou chèque compensable en France à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UT2J) pour procéder à leur inscription. Les paiements en espèces ne sont pas acceptés. Ne pas remplir le montant du chèque avant l'inscription.

TARIFS 1^{er} DIPLÔME

Licence, Licence Pro, DUT, Préparations diverses, Diplôme d'Université ⁽¹⁾ (niveau Licence)	136,00 €
Master, Prépa Concours, Auditeurs libres, Diplôme d'Université ⁽¹⁾ (niveau Master et +)	209,00 €
Doctorat ou HDR	346,00 €

TARIFS 2nd DIPLÔME ou CÉSURE

Licence, Licence Pro, DUT, Préparations diverses, Diplôme d'Université ⁽¹⁾ (niveau Licence)	113,00 €
Master, Prépa Concours, Auditeurs libres, Diplôme d'Université ⁽¹⁾ (niveau Master et +)	159,00 €
Doctorat ou HDR	253,00 €

AUTRES

Bibliothèque universitaire	34,00 €
----------------------------	---------

NB : pour les diplômes nationaux, dans le cadre d'un remboursement des droits de scolarité pour transfert entre deux établissements, une somme de 23€ reste acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription.

SERVICE D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE (SED)

Les frais du SED font l'objet d'un paiement séparé (CB ou chèque à l'ordre du Régisseur du SED). Les paiements en espèces ne sont pas acceptés.

	1 UE		2 UE		3 UE		4 UE et +		Double cursus	
	Non boursier	Boursier	Non boursier	Boursier						
Zone 1	72,00 €	36,00 €	130,00 €	65,00 €	164,00 €	82,00 €	196,00 €	98,00 €	222,00 €	111,00 €
Zone 2	92,00 €	46,00 €	162,00 €	81,00 €	230,00 €	115,00 €	260,00 €	130,00 €	308,00 €	154,00 €

Zone 1 : France métropolitaine, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse.
Zone 2 : Autres pays de l'Union Européenne, Norvège, Islande, Afrique, Asie, Amérique, Océanie, Pays de l'Est, D.O.M et C.O.M.

CERTIFICATS

CLES		C212e	
Étudiants UT2J	0,00 €	Étudiants UT2J	0,00 €
Publics extérieurs	69,00 €	Publics extérieurs certification seule	80,00 €
		Publics extérieurs préparation et certification	300,00 €

OLYMPÉ DE GOUGES

UFR HISTOIRE, ARTS ET ARCHÉOLOGIE

- Anthropologie
- Documentation, Archives, Médiathèque et Édition
- Histoire
- Histoire de l'art et Archéologie

LE GAI SAVOIR

UFR LETTRES, PHILOSOPHIE, MUSIQUE, ARTS DU SPECTACLE ET COMMUNICATION

- Arts plastiques - Design
- Communication, études visuelles et arts de la scène (Arts.Com)
- Langues, Littératures et Civilisations anciennes
- Lettres modernes, Cinéma et Occitan
- Musique
- Philosophie

ÉTAPE 1

INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE

Pour tous les étudiants

ÉTAPE 2

INSCRIPTION AU SED

Pour les étudiants ayant choisi une ou plusieurs UE à distance

ÉTAPE 3

CARTE DÉTUDIANT-E

Pour les nouveaux étudiants

OLYMPÉ DE GOUGES

UFR SCIENCES, ESPACES, SOCIÉTÉS

- Géographie - Aménagement - Environnement
- Mathématiques - Informatique
- Sciences économiques et gestion
- Sciences de l'éducation et de la formation
- Sociologie

UFR LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES

ÉRASME

- Études du Monde Anglophone (anglais)
- Études Hispaniques et Hispano-Américaines (espagnol, catalan)
- Français Langue Étrangère
- Langues étrangères (allemand, arabe, chinois, italien, japonais, polonais, portugais, russe, autres langues)
- LEA (Langues Étrangères Appliquées)
- CETIM (Traduction, Interprétation en Langue des signes)
- Sciences du langage

PHILIPPE MALRIEU

UFR PSYCHOLOGIE

- Psychologie clinique du sujet
- Psychologie cognitive, ergonomie
- Psychologie du développement
- Psychologie sociale, du travail et des organisations
- Psychopathologie, psychologie de la santé, neurosciences

HENRI MAYER

SERVICE D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE (SED)

ÉPICURÉ

ISTHIA

- Institut Supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation

ARCHE - SALLE B 226

RETRAIT DE LA CARTE DÉTUDIANT-E (CARTE MUT)

ARCHE

DIVISION DE LA VIE ÉTUDIANT-E

Étudiants étrangers

MAISON DE LA RECHERCHE

- Division des Études doctorales
- IP/EAT : Institut d'Études sur les Amériques à Toulouse



Université Toulouse - Jean Jaurès
Direction de la Scolarité (DiSco)
bâtiment Présidence - rez-de-chaussée
5 allée Antonio-Machado
31 058 TOULOUSE cedex 9



Vade-mecum de l'inscription | année universitaire 2020-2021

conception : Alexis Vialatte - DiSco